

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210930-026

du 30 septembre 2021

n°026

page 1/2

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39



PRESENTS (32) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (6) : Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY
Béatrice ROUSSENQUE donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Amine MESSAOUDENE donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Thomas BAUDIN

EXCUSES (1) : Ahmed BEN DJILLALI

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Cultivons la biodiversité

L'association Cultivons la biodiversité en Poitou-Charentes organise tous les ans, dans une commune du territoire Châtelleraudais, une journée d'animation destinée à faire connaître des variétés de semences locales et paysannes. A la faveur d'échanges avec une vingtaine de producteurs et autour d'un repas élaboré à partir de produits locaux, il s'agit de fournir au public une information sur le rôle de l'agriculture dans la préservation de la biodiversité et dans la contribution à une identité territoriale.

Cette année, l'événement « A la découverte des semences paysannes » s'est déroulé le 12 septembre aux Jardins de la Cousinière, à Châtellerault. L'association Cultivons la Biodiversité sollicite une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour en assurer l'organisation. Cet événement s'inscrit pleinement dans le projet alimentaire territorial que Grand Châtellerault met en œuvre.

* * * * *

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU l'article L-1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle des associations subventionnées,

VU le projet alimentaire territorial de Grand Châtellerault lauréat du programme national de l'alimentation,

CONSIDERANT que l'association Cultivons la biodiversité fait œuvre utile en informant le public sur l'existence de variétés de semences locales,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210930-026

du 30 septembre 2021

n°026

page 2/2

CONSIDERANT que l'action organisée le 12 septembre 2021 par l'association Cultivons la biodiversité contribue au projet alimentaire territorial mis en œuvre par Grand Châtellerault avec le soutien des communes membres et d'un grand nombre d'acteurs de la société civile,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000€ à l'association Cultivons la biodiversité pour l'organisation de l'événement « A la découverte des semences paysannes » le 12 septembre 2021. Le montant sera prélevé sur la ligne budgétaire 830/6574/3550.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOUD

